

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2022-02

**RÈGLEMENT NO 2022-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1093 SUR LE
TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

AVIS est donné par les présentes :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2022, a présenté et adopté le projet de Règlement n° 2022-02 modifiant le Règlement n° 1093 relatif au traitement des membres du conseil municipal.

L'objet de ce projet de règlement est d'augmenter la rémunération des élus de 0,835 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 et d'indexer cette rémunération à compter du 1^{er} janvier 2023 selon le taux prévu à l'avis d'indexation pour l'exercice financier concernant l'allocation de dépenses des élus municipaux.

AVIS est aussi donné que le projet de règlement est disponible, à des fins de consultation, à l'hôtel de ville située au 5527, rue Frontenac à Lac-Mégantic, et ce, aux heures régulières de bureau.

Le Règlement n° 2022-02 modifiant le Règlement n° 1093 relatif au traitement des membres du conseil municipal sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 février 2022 à 19h30 à la salle J.-Armand-Drouin de l'hôtel de ville.

Donné à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de janvier 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière